

Widowhood, institutionalisation and death

Michel POULAIN
GéDAP – UCL
BELGIUM

Email : poulain@sped.ucl.ac.be

Abstract

The widowhood is without contest the most important demographic and socio-economic event for the elderly population. The first impact of widowhood concerns the living arrangement of the widowed person. Living alone, joining a child's household, remarry or entering an institution, this is a non-exhaustive list of possible changes for living arrangement. The importance of changes is high compared to the high stability of the living arrangement starting at the departure of the last child until the widowhood. In this contribution we intend to estimate this impact of widowhood on changes of living arrangements and mainly on the probability to enter an institution. The behaviour of newly widowed persons will be characterised starting on the day of widowhood and compared with single or ever married persons of the same age observed during the same period. Thereafter the mortality of newly-widowed persons will be estimated and compared with the level of mortality observed among single or ever-married persons. Finally a special attention will be devoted to the mortality of widowed persons depending their living arrangements and more specifically widowed persons entering an institution. In order to develop these comparison, all newly-widowed persons in Belgium between 1991 and 2001 will be considered and observed until the 1st January 2002.

Détails de la communication

L'objectif de cette communication

Il s'agit de mettre en évidence l'impact du veuvage sur la situation de ménage des personnes au lendemain du veuvage, et ce, plus particulièrement à travers l'occurrence des événements démographiques que sont la migration, le remariage et le décès. Le comportement des veufs et des veuves sera comparé dès le premier jour de veuvage avec celui des célibataires ou des personnes restant mariées de même âge.

Les données utilisées

A cet effet nous utiliserons les données concernant l'ensemble de la population belge collectées à partir du Registre National de population. Ceci sera tout d'abord l'occasion de mettre en évidence les avantages et les inconvénients des données de registre pour ce type d'analyse par comparaison aux données d'enquête. En bref, les avantages sont liés à l'exhaustivité de cette source de donnée (pas de problème de non-réponse ni de représentativité de l'échantillon), au grand nombre d'observations (plus de 200.000 veufs dans notre cas) et à la fiabilité de ces données, fiabilité qu'il est possible de cerner avec précision. A l'inverse, les registres administratifs présentent des désavantages certains puisqu'ils sont avant tout des outils administratifs et non statistiques. Ainsi les définitions sont strictement administratives et dépendent de règles qui peuvent, dans certains cas, ne pas dépendre exactement la réalité. En outre, ils n'appréhendent guère les caractéristiques socio-économiques des individus concernés telles que le statut d'activité, le revenu, la religion... Précisons toutefois que le registre de population permet de définir le ménage et par là, la situation de ménage de chacun. Bien que le registre donne la situation administrative de l'intéressé, celle-ci correspond assez fidèlement à la situation de fait à l'exception de certaines situations de transition telles que l'émancipation des enfants, la séparation ou le divorce et l'entrée en institution.

Concrètement nous étudierons les générations nées avant 1937 parmi lesquelles nous avons identifié plus de 250.000 personnes devenues veuves au cours de la période couvrant les années 1991 à 2001 incluses. Chacune d'entre elles est ensuite observée de façon continue jusqu'au 1^{er} janvier 2002 ou jusqu'au décès éventuel afin de déceler l'ensemble des migrations effectuées - avec les changements de situation de ménage que cela implique le plus souvent - , le remariage éventuel et enfin, si celui-ci intervient avant la fin de la période, le décès. Au total, plus de 150.000 migrations et autant de décès ont été retrouvés. Parmi les migrations, il a été possible de distinguer les entrées en institution ainsi que les migrations par lesquelles la personne veuve rejoint un ménage existant, le plus souvent celui d'un de leurs enfants. Enfin le registre de population permet également de déceler une entrée en cohabitation pour autant que celle-ci ait été officialisée par un changement de résidence administrative de la personne veuve ou de son partenaire en vue de cohabiter.

Parallèlement et au titre de comparaison, nous avons observé l'entrée en institution et le décès des personnes célibataires en début de période d'observation et qui le restent pendant toute la durée de celle-ci. Nous enregistrons enfin les entrées en institution et les décès des personnes mariées pour autant que celles-ci ne deviennent pas veuves.

Une dernière précision s'impose en ce qui concerne les données relatives à l'entrée en institution. Ces données sont le fruit d'une recherche approfondie permettant

d'identifier toutes les maisons de repos et de soins pour les personnes âgées et de caractériser les personnes effectuant une migration d'entrée dans ces institutions. C'est donc bien l'événement « entrée en institution » qui est saisi et seuls, parmi l'ensemble des ménages collectifs, les ménages regroupant les résidents de ces maisons de repos et de soins sont considérés. Cette démarche a par ailleurs nécessité une importante approche critique en ce qui touche le caractère exhaustif de l'observation ainsi faite et conséquemment la fiabilité de ces données.

Les méthodes utilisées

Aussi bien pour l'entrée en institution que pour le décès nous calculerons les probabilités correspondantes soient le quotient de première entrée en institution (du moins pour ce qui est de la période d'observation) et le quotient de mortalité. Pour ce faire, nous déterminerons à tout moment la population soumise au risque sachant que chaque veuf entre en observation le jour du veuvage et en sort par décès (les émigrants internationaux ont été exclus de cette analyse). Ces quotients sont caractérisés par le groupe d'âge au veuvage (groupes quinquennaux), le sexe et la durée écoulée depuis le veuvage exprimée en dixième d'année. Deux variables complémentaires seront introduites afin de rendre l'analyse plus pertinente : le niveau d'éducation déterminé à partir du dernier diplôme obtenu appréhendé à l'occasion du recensement de 1991 (trois catégories sont distinguées : diplôme élémentaire ou inconnu, diplôme secondaire moyen ou diplôme supérieur) et le nombre d'enfants mis au monde pour les femmes exclusivement, variable également collectée à l'occasion du recensement de 1991.

Ces quotients ou probabilités seront comparés avec ceux calculés pour les personnes célibataires (sachant que le mariage ou le décès les excluent de la population soumise au risque) et les personnes mariées (sachant que le veuvage ou le décès les excluent de la population soumise au risque). Ces deux populations sont regroupées par groupes quinquennaux d'âge en 1991 et observées tout au long des onze années d'observation.

En comparant les quotients des veufs avec ceux des célibataires ou des mariés, on peut mesurer l'impact du veuvage et analyser comment celui-ci varie selon le sexe, le groupe d'âge et la durée de veuvage, en faisant intervenir au besoin les variables décrivant le niveau d'éducation et le support familial (nombre d'enfants mis au monde pour les femmes uniquement).

La dernière partie de la communication fera état d'une analyse des risques d'entrer en institution et de décéder considérés simultanément. Ceci devrait permettre de comparer le risque de décéder des veufs selon qu'ils sont entrés en institution ou non.